

adopté

le 17 juin 1976.

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

PROJET DE LOI

ADOPTÉ AVEC MODIFICATION PAR LE SÉNAT
EN DEUXIÈME LECTURE

relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur et de professeur de ski nordique de fond.

Le Sénat a adopté avec modification, en deuxième lecture, le projet de loi, modifié par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article premier.

Les résultats des épreuves spécifiques organisées sur la base de l'arrêté du 1^{er} août 1973 pris par le Secrétaire d'Etat auprès du Premier

Voir les numéros :Sénat : 1^{re} lecture, 212, 270 et in-8° 130 (1975-1976) ;2^e lecture, 339 et 355 (1975-1976).Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2254, 2337 et in-8° 496.

Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports pour l'attribution des brevets d'Etat de moniteur, d'entraîneur et de professeur de ski nordique de fond sont validés.

.....

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 juin 1976.

Le Président,
Signé : Alain POHER.